

LES CLOCHES DE SAINT-BONIFACE

ORGANE DE L'ARCHEVÊCHÉ ET DE TOUTE LA PROVINCE

ECCLÉSIASTIQUE DE SAINT-BONIFACE

REVUE COMPRENANT DOUZE PAGES, PUBLIÉE LE 1^{ER} ET LE 15 DE CHAQUE MOIS

Abonnement : Canada \$1.00 par an. États-Unis, \$1.25. Étranger, 7 francs.

SOMMAIRE—Le dernier mot de la Commission Scolaire de Winnipeg—
Fête de S. G. Mgr. l'Archevêque à l'Académie St. Joseph—Fut le R. P.
Zéphirin Gascon, O. M. I.—La mort de Sir Joseph Dubuc, K. B.—La
Croix d'Oblation de Mgr. Taché—Bénédiction de l'Académie de Pembina—
Simple observation—La Soeur Coadjutrice—Dug ! Dug ! Dug !—
R. I. P.

VOL. XIII

15 JANVIER 1914

No 2

LE DERNIER MOT DE LA

COMMISSION SCOLAIRE DE WINNIPEG.

Nous disions dans notre numéro du 1^{er} novembre dernier que la lettre adressée le 14 octobre précédent par la Commission scolaire de Winnipeg à M. le docteur McKenty, président du Comité chargé de négocier au nom des Catholiques de la ville: n'était qu'une manière courtoise d'essayer de pallier un refus brutal. C'était bien cela. A la demande de préciser les principaux points en litige, le président du Comité des Catholiques répondit comme suit le 5 décembre:

Monsieur le Président et Messieurs les Membres de la Commission scolaire de Winnipeg.

Messieurs:

Le Comité qui représente les requérants a reçu votre lettre du 14 octobre et l'a soigneusement étudiée. Dans notre requête nous disions que " vos requérants sont frappés des mêmes incapacités que subirent, durant plusieurs années, dans des conditions semblables à celles existant à Winnipeg, leurs coreligionnaires de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, mais qu'il y a quelques années les Commissions des écoles publiques de ces deux provinces firent ce que vos requérants vous proposent de faire ici, et que depuis vingt ans cet arrangement a donné satisfaction aux deux parties." Cette citation est la partie essentielle de notre requête. Elle équivaut à une demande de louer nos écoles et de les administrer comme des écoles publiques